

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026
ID : 089-200039642-20260709-65_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le neuf juillet deux mille vingt six à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de M Cédric Clech
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Etaient présents : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : M PRIMARD Laurent, <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Catherine, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : Mme LEBRETON Laure, <i>Arthonnay</i> : Mme ROUSSEAU Josiane, <i>Baon</i> : M GONZALEZ Rémi, <i>Bernouil</i> : M. FORGEOT Gilles <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : M VOCORET Sébastien, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. GUINOT Michel <i>Dannemoine</i> : M. CROUZET Pierre-Louis, <i>Dyé</i> : M. ROUGET Yves, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. MANSANTI Franck, Mme BOURIQUET Audrey <i>Fulvy</i> : M. SORET Françoise, <i>Jully</i> : Mme AUBRIOT Mélanie, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : Mme LACROIX Audrey, <i>Mélisey</i> : M. RONDOT Pascaline, <i>Molosmes</i> : M. COLAS Alexandre, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : Mme GIOTOPOULOU-DAVID Athéna, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : Mme FRANCHE Céline, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : M COQUILLE Eric, <i>Pimelles</i> : Mme GOUSSARD Nadège <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, M JULIEN Lionel <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. RONDOT Ludovic <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : Mme JANISZEWSKI Stéphanie <i>Serrigny</i> : M BOSTEL Christophe, <i>Stigny</i> : M. GUERIN Gaetan <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. FERRARI Benoit Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. POINSOT Nicolas, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, Mme BUELLONI Annaëlle, Mme ORGEL Emilie, M LENOIR Pascal, Mme BOUFELAH Djamila, Mme BENOIT Gaelle, M CHAISY Benoit, Mme PRIEUR Chantal, M BARJOU Gilles, Mme BAILICHE Bahya, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine <i>Tronchoy</i> : M PATEY Jean-Marie, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : M HERAULT Sylvain <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Excusés avant donné pouvoir : <i>Flogny La Chapelle</i> : M DENOMBRET Jean-Marie (a donné pouvoir à M MANSANTI Franck), <i>Gigny</i> : M. LANSAMAN (a donné pouvoir à M VARAILLES Dominique) <i>Lézennes</i> : M AUMAITRE Damien (a donné pouvoir à Mme LACROIX Audrey) <i>Tissey</i> : M SABOURIN Sébastien (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), <i>Tonnerre</i> : M IPPOLITO SCHAWAGER Lucas (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme TOULON Sylviane (a donné pouvoir à M BARJOU Gilles), M DROULEZ Thomas (a donné pouvoir à Mme BENOIT Gaelle), M NOEL Nicolas (a donné pouvoir à Mme BOUFELAH Djamila), M ROY Claude (a donné pouvoir à M LENOIR Pascal), <i>Vézennes</i> : M PACAULT Philippe (a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Josiane).
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 59 - Absent(s) : 6 - Pouvoir(s) : 10 - Votants : 69	Absents non excusés : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. DEZE Nicolas, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M LEMAIRE Benjamin, <i>Tonnerre</i> : Mme HAMON Anne-Sophie Absents excusés : <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge <i>Epineuil</i> : Mme VEYRAT DAL DEGAN Julie Secrétaire de séance : Mme BOURIQUET Audrey
Délibération n° 65-2026	Date de convocation : 02/07/2026

Objet :

**RESSOURCES ET
ADMINISTRATION**

Ressources Humaines

*Autorisant le recours au
contrat d'apprentissage*

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271 à D. 6275-5 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 24 juin 2026 ;

Le Président expose aux délégués communautaires que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide

**69 pour
contre
abstention**

DECIDE :

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès la rentrée scolaire 2026, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Pôle / Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Education-Enfance-Jeunesse/Petite Enfance	Auxiliaire de puériculture	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture	16 mois

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation d'apprentis.

DIT que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget principal, au chapitre 012.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
M Cédric CLECH



La secrétaire de séance
Mme Audrey BOURIQUET

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).